

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 novembre 2020

SÉCURITÉ GLOBALE - (N° 3527)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 110

présenté par

M. Pauget, Mme Anthoine, Mme Audibert, Mme Bazin-Malgras, M. Jean-Claude Bouchet,
M. Bouley, Mme Brenier, M. Cattin, M. Ciotti, Mme Corneloup, M. de la Verpillière,
M. Deflesselles, M. Hetzel, Mme Meunier, M. Parigi, Mme Porte, M. Quentin, M. Reda, M. Reiss,
M. Sermier, Mme Tabarot, Mme Louwagie, M. Viala, M. Boucard, Mme Trastour-Isnart,
M. Aubert, M. Pierre-Henri Dumont, M. Ravier et Mme Serre

ARTICLE 23

Compléter la première phrase de l'alinéa 2 par les mots :

« , ainsi que d'un journaliste détenteur de la carte de presse ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose d'ajouter les journalistes titulaires d'une carte de presse compte tenu des menaces particulières qui pèsent sur cette profession comme en témoignent les diverses attaques terroristes (Charlie Hebdo...)